

Acte de naissance

Nécessaires pour effectuer de nombreuses démarches administratives (carte nationale d'identité, passeport ...), la copie intégrale d'un acte de naissance, l'extrait avec filiation et l'extrait plurilingue qui sont datés et certifiés conformes par le maire ou un officier d'état-civil comportent la date, l'heure et le lieu de naissance de la personne concernée ainsi que sa filiation et les mentions relatives aux événements ultérieurs tels que les mariages, divorces, décès...

Demande d'acte de naissance

Vous pouvez effectuer une demande d'acte de naissance auprès de la mairie du lieu de naissance ou via le formulaire en ligne :

[Demande d'acte de naissance \(né.e en France\).](#)

[Demande d'acte de naissance \(né.e à l'étranger\)](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le service Etat Civil de Libercourt par téléphone au 03 21 08 10 50 ou par courriel à :

[**etatcivil@libercourt.fr**](mailto:etatcivil@libercourt.fr)